



**Morlaix Communauté**  
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

**Arrêté A20-144**

**Objet : Subvention à la CCIMBO Morlaix pour l'opération  
« Ma Bretagne, c'est par ici ! » - Année 2020**

Le Président de Morlaix Communauté :

*Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et notamment son article 1 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu le Projet de territoire Trajectoire 2025, Priorité 10 "Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts",  
Considérant les objectifs de l'opération « Ma Bretagne, c'est par ici ! » initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) : développer la visibilité et la notoriété de la destination Pays de Morlaix-Centre Finistère et favoriser ainsi son attractivité touristique ;  
Considérant la demande de participation financière de Morlaix Communauté à la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> volet de la campagne de marketing territorial ;  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de Fonctionnement, fonction 95, code nature 65738 ;*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Morlaix Communauté participe financièrement à la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> volet de la campagne de marketing territorial initiée par la CCIMBO Morlaix « Ma Bretagne, c'est par ici ! » en attribuant une subvention de 10 000 € à la CCIMBO Morlaix.

**Article 2 :**

Le budget prévisionnel 2020 de l'opération s'établit à 80 000 € HT :

- ✓ campagne de promotion sur les réseaux sociaux : 44 500 € HT.
- ✓ campagne publicitaire sur BFMTV : 35 500 € HT.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 2 juin 2020



Le Président,  
Thierry Piriou

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

ID : 029-242900835-20200602-A20\_144-AI